

# **DELIBERATION**

## **SEANCE DU 3 AVRIL 2015**

*L'an Deux Mil quinze, le trois Avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES:** Mme Corinne TIERCE, Mr Alain LE GOFF.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Jean-Claude MINARD.

*Mme Corinne TIERCE donne pouvoir à Mr Francis LEBLANC.  
Mr Alain LE GOFF donne pouvoir à Mr Daniel RENAUD.*

### **Taux d'imposition 2015**

*Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'état des produits des impôts directs pour l'année 2015 et expose à l'Assemblée que le produit fiscal obtenu sans modification des taux soit **134 776.00 €** (TH, TFB, et TFNB) suffit à équilibrer le budget communal.*

*Il propose le maintien des taux et demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.*

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition au même pourcentage que l'année précédente, soit :*

<b>- Taxe d'habitation</b>	<b>20.52 %</b>
<b>- Foncier bâti</b>	<b>10.25 %</b>
<b>- Foncier non bâti</b>	<b>31.21 %</b>

### **Budget Primitif 2015**

*Mr le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 ; il précise l'origine des recettes et apporte la justification des crédits inscrits aux différents articles des dépenses.*

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et approuve le Budget Primitif de l'exercice 2015, soit :*

**Investissement**

Dépenses	119 341.53 €
Recettes	120 341.53 €

**Fonctionnement**

Dépenses	445 826.17 €
Recettes	445 826.17 €

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses	120 049.00 € (dont 1 000.00 € de RAR)
Recettes	120 049.00 € (dont 0 € de RAR)

**Mise en sécurité des  
aqueducs**

-----  
*Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société «GEDIMAT» concernant la fourniture de têtes de sécurité pour les aqueducs sur la RD 64 pour un montant de 961.89 €.*

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis, et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires.*

**Compte rendu  
Des commissions**

-----  
*- Mr Jean-Claude Minard donne le compte rendu de la réunion du SICTOM..*

*- Mr Jean-Claude Minard donne le compte rendu de la réunion du SIVOM, et fait part d'une augmentation du prix de l'eau et de la taxe d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit 1,45 € au lieu de 1,44 € pour l'eau, et 0.80 au lieu de 0,74 € pour l'assainissement.*

*- Mr Francis Leblanc informe le conseil municipal du résultat du dépouillement des votes concernant le blason. Le blason A, ayant obtenu une forte majorité, a été retenu.*

*- Mr le Maire donne le compte rendu du conseil communautaire en date du 2 Avril 2015. Devant la diminution des recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat, avec en parallèle l'augmentation des dépenses liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le conseil communautaire a décidé une augmentation des taxes d'habitation et foncière comme suit :*

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Cotisation foncière des entreprises	25.90	25.90
Taxe d'habitation	3.58	4.76
Taxe sur le foncier bâti	2.05	2.72
Taxe sur le foncier non bâti	5.75	7.64